

Communiqué de presse

Intermittence du spectacle : tout ceci est-il bien raisonnable ?

Paris, le 13 juillet 2026

Dans un contexte de fortes restrictions budgétaires, la Fédération des entreprises du spectacle vivant, de la musique, de l'audiovisuel et du cinéma regrette d'entendre ces derniers jours relayée dans le débat public une vision très partielle du régime des intermittents du spectacle.

Nous ne nions pas l'existence d'un déficit à résorber et sommes engagés depuis 2016 à formuler et mettre en œuvre des propositions pour y parvenir. Nous ne pouvons donc laisser entendre sans réagir que ce déficit est intégralement supporté par les autres secteurs économiques, ni que les négociations entreprises depuis 2016 n'ont abouti à aucune solution.

Le régime spécifique des salariés intermittents du spectacle est en effet intégré dans un système de solidarité interprofessionnelle auquel nos entreprises contribuent largement puisqu'elles engagent également de nombreux salariés en contrat à durée déterminée et indéterminée relevant du régime général.

Que certaines professions pleinement partie prenante de nos activités soient enfin intégrées dans le régime est certes impactant, mais il ne doit pas être analysé uniquement à l'aune du déficit.

Les branches du spectacle sont au contraire résolument engagées dans une démarche vertueuse visant notamment à éviter les passagers clandestins du régime dont les activités n'ont rien à voir avec le spectacle.

Nous souhaitons enfin rappeler que nos activités non seulement contribuent à la richesse de notre vie culturelle, mais qu'elles bénéficient également à l'économie des secteurs que font largement vivre nos activités : bâtiment, tourisme, transports, restauration, hôtellerie, etc.

Nous regrettons que seule une analyse strictement comptable, qui plus est, incomplète, domine sur ce sujet qui mérite toute notre attention dans un moment de grande fracturation de notre société.